

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NO 1000-241-2026 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE LA TUQUE**

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la Ville de La Tuque que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 21 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ **Règlement no 1000-241-2026 concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de La Tuque.**

L'objectif de ce règlement vise à assurer l'adhésion explicite des membres du conseil municipal aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, de prévoir l'adoption des règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée à consulter ce règlement peut le faire en s'adressant au Service du greffe situé à l'hôtel de Ville de La Tuque, au 375, rue Saint-Joseph, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web de la Ville de La Tuque au www.ville.latuque.qc.ca.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque, ce vingt-quatrième (24^e) jour du mois d'avril deux mille vingt-six (2026).



Christian St-Gelais
Greffier